



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers, projet soutenu par l'Auberge des Migrants, dans le Calaisis, Pas-de-Calais - Septembre 2022

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique*.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels :



Au moins 129 expulsions de 14 lieux de vie informels



Au moins 134 couvertures et sacs de couchage volés



Au moins 17 personnes exilé.e.s arrêté.e.s lors des expulsions



Au moins 10 sacs volés avec affaires personnelles à l'intérieur, dont au moins 1 sac à dos



Au moins 54 mineur.e.s isolé.e.s étranger.ères rencontré.es**



Au moins 370 tentes et bâches volées (dont 63 tentes pleines d'affaires personnelles)

Dans le cadre de la politique de « lutte contre les points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 19h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou des affaires personnelles***. Dans le Calaisis, un lieu de récupération des affaires a été mis en place sans que les personnes ne soient informées systématiquement de son existence par les membres de la préfecture ou les forces de l'ordre. HRO a reçu plusieurs témoignages de personnes qui affirment ne pas avoir été mises au courant du système de récupération des affaires.

Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.



Durant les opérations d'expulsions, les membres de HRO ont été témoins d'intimidations violentes envers les personnes exilées. En assumant pleinement le caractère non exhaustif, nous avons documenté entre autres les intimidations suivantes perpétrées par les forces de l'ordre à l'encontre des personnes exilées durant les expulsions du mois de septembre 2022.

Lors de toutes les opérations, HRO a noté le surarmement des forces de l'ordre qui sont très souvent équipés de LBD, de bombes lacrymogènes, de tonfas, de boucliers, de casques... Cet armement est intimidant et disproportionné au regard des opérations dont il est question.

Le 5 septembre, lors d'une expulsion dans le centre-ville, les personnes exilées sont nassées le temps de l'opération d'expulsion. Les 7 et 8 septembre, des personnes exilées sont violemment réveillées par des CRS qui secouent leurs tentes pour les expulser. Les 14 et 24 septembre, des personnes exilées se sont vues refuser l'accès à leurs lieux de vie informels pendant les opérations d'expulsions, les empêchant ainsi de récupérer leurs affaires, qui seront volées.



Harcèlement des observateur.ice.s lors des expulsions :

Les membres HRO subissent de nombreuses intimidations de la part des forces de l'ordre. 19 tentatives d'intimidation ont été enregistrées ce mois-ci. Parmi celles-ci, les membres HRO ont été filmés sans avoir été prévenu.es au préalable au moins 10 fois, dont 4 fois avec des téléphones personnels (ce qui est illégal), et se sont vus contrôler leur identité à 7 reprises. Les membres HRO ont également été poussés par les forces de l'ordre les 2 et 4 septembre alors qu'ils obtempéraient lorsqu'on leur a demandé de quitter le périmètre.

Les entraves à l'observation sont également nombreuses ; 66 périmètres arbitraires et abusifs ont été déployés pour empêcher l'observation des opérations d'expulsions par les membres HRO sur le mois de septembre. Certains périmètres sont tellement larges qu'ils empêchent toute observation, comme par exemple le 3 septembre au centre-ville, où le périmètre ne vaut que pour les observateur.trices HRO, les riverains ayant le droit de le traverser. Egalement, le 30 septembre, des CRS se sont placés volontairement devant les caméras des observateur.ices HRO afin d'empêcher la documentation de l'opération en cours. Ces périmètres présentent parfois un danger pour les observateur.ices ; les 14 et 22 septembre, un périmètre a été fixé au niveau d'une voie ferrée, bloquant les membres HRO sur les rails.

* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

** Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par l'association ECPAT (non mandatée par le département) au mois de septembre alors qu'i.elles étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'allez- vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.

*** Lors de chaque opération d'expulsions, les affaires personnelles des personnes en situation d'exil sont saisies par les agents de la société privée APC, mandatée par l'Etat, sous la supervision des forces de l'ordre.

Preuves partagées sur nos réseaux sociaux (instagram @Humanrightsobs, twitter @HumanRightsObs)